

DÉPARTEMENT

de la H^{te} G^{ne}

ALLOCATION SCOLAIRE TRIMESTRIELLE

(Loi du 28 septembre 1951)

ÉTAT N° 1

Circulaire ministérielle
du 4 juillet 1955

CANTON

de Luchon

LISTE DES ÉLÈVES
ouvrant droit au bénéfice de l'allocation scolaireANNÉE
SCOLAIRE
1958 - 1959 .

COMMUNE

de Cazarilh-Laspènes

ENSEIGNEMENT PUBLIC

Premier trimestre

Désignation de l'Établissement : École Publique
mixte de Cazarilh-Laspènes.

Mod. 5135 - Berger-Levrault, Nancy (9) 9 : 8

NUMÉRO	NOM ET PRÉNOM USUEL DE L'ÉLÈVE inscrit au 10 décembre	DATE de NAISSANCE	NOMBRE de DEMI-JOURNÉES d'absence non légitimement motivées (1)	INDICATION DU REFUS du chef de famille d'appliquer, en ce qui le concerne la loi du 28-9-51 (2)	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6
1	BRUNET Joseph	21 Août 1950			
2	TALAZAC Evelyne	5 mai 1947			
3	TALAZAC Marie-Jeanne	6 juin 1951			

(1) Quand ce nombre est égal ou supérieur à quatre au cours de l'un des mois du trimestre.

(2) Colonne à remplir par l'Inspection Académique, dans l'affirmative, indiquer la mention « refus » en regard du nom de l'élève.

DÉPARTEMENT
de la Haute Garonne

CANTON
de Suchon

COMMUNE
de Lazardh Laspènes

ALLOCATION SCOLAIRE TRIMESTRIELLE
(Loi du 28 septembre 1951)

ÉTAT N° 2
Circulaire ministérielle
du 15 janvier 1952.

Désignation de l'Établissement
Ecole Publique mixte

ANNÉE
SCOLAIRE
1958-19 59

3° Trimestre

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE
à établir le 10 du dernier mois
des deuxièmes et troisièmes scolaires
à la LISTE DES ÉLÈVES
ouvrant droit au bénéfice de l'allocation scolaire

Mod. 5136. - Berger-Levrault, Nancy (9) 9 : 8 : 7 : 6 :

Nombre d'élèves inscrits sur la liste arrêtée au 10 du dernier mois du trimestre précédent	3	
--	---	--

NUMÉRO (1)	NOM ET PRÉNOM USUEL DE L'ÉLÈVE INSCRIT le 10 du dernier mois du présent trimestre	DATE DE NAISSANCE	MODIFICATION DE LA LISTE des inscrits	OBSERVATIONS
I. — Nombre de nouveaux inscrits à l'Établissement ne figurant pas sur la liste précédente				
	Balazac Gisèle	4 - 2 - 54	1	
				Nombre des nouveaux inscrits à ajouter . . .

(1) Numéroté à la suite de la liste du trimestre précédent.